

Lucille Veilleux et la Sodec Brasser la tirelire du cinéma

Mathieu Perreault

Number 213, May–June 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/36465ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Perreault, M. (2001). Lucille Veilleux et la Sodec : brasser la tirelire du cinéma. *Séquences*, (213), 20–21.

Lucille Veilleux et la Sodec

Brasser
la tirelire
du
cinéma



Le cinéma québécois a subi une cure de jouvence dans les années quatre-vingt-dix. Denis Villeneuve, Philippe Falardeau, Louis Bélanger ont tous fait leurs premiers pas sur le grand écran au cours des derniers cinq ans. La Société de développement des entreprises culturelles (Sodec) estime que ce bouillonnement de nouveau talent est en partie imputable à l'enveloppe qu'elle réserve au cinéma indépendant et aux jeunes réalisateurs. À la veille d'un changement important dans les politiques de Téléfilm Canada, Séquences a discuté subventions publiques avec Lucille Veilleux, la grande patronne du cinéma à la Sodec.

propos recueillis par Mathieu Perreault

Lucille Veilleux a le sentiment du devoir accompli. Voilà cinq ans, la Sodec lançait des programmes réservés aux jeunes réalisateurs et aux réalisateurs-producteurs. Quelques millions de dollars plus tard, cette enveloppe a aidé à lancer plusieurs carrières. **La Moitié gauche du frigo**, de Philippe Falardeau, **Post Mortem**, de Louis Bélanger, **Hochelaga**, de Michel Jetté, ont tous eu droit à ces fonds.

« La Sodec a le mandat d'assurer la diversité du cinéma québécois », explique en entrevue madame Veilleux, qui est depuis mars 2000 à la tête de la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle de la Sodec. « Grâce aux volets d'aide aux jeunes créateurs et au secteur indépendant, le talent et les genres cinématographiques se sont diversifiés au Québec. »

L'avocate dans la quarantaine a affronté au début de l'année les premières turbulences de son mandat tout frais. Téléfilm Canada doit lancer ce printemps de nouvelles règles de financement. La Sodec craint qu'elles menacent les films d'auteur et le financement québécois. « Les critères de performance que vise le projet fédéral pénaliseront de fait les producteurs de longs métrages de langue française », écrivait fin janvier Pierre Lafleur, le président de la Sodec, dans une lettre au directeur général de Téléfilm Canada, François Macerola.

Au cœur du contentieux : les parts de marché. Contrairement à la Sodec, explique madame Veilleux, Téléfilm Canada a un double mandat : en plus d'assurer la diversité du cinéma canadien, l'organisme subventionnaire fédéral doit augmenter la part de marché des films canadiens. Les deux objectifs peuvent évidemment entrer en conflit, même si Téléfilm Canada assure que l'un n'empêche pas l'autre.

Les deux solitudes vivent des situations tout à fait différentes. Les réalisateurs québécois ont en moyenne 5 % des grands écrans de la province, avec des pointes à 8 %. Les Canadiens anglais doivent se contenter de moins de 1 % des écrans de cinéma du pays. Or, Téléfilm Canada vise une part de marché nationale de 5 %. « Les films québécois ne doivent pas servir de TGV pour hausser la moyenne du reste du pays, dénonce madame Veilleux. Nous craignons que des critères plus sévères soient appliqués aux projets québécois. Pour que la part de marché des films canadiens soit de 3 %, elle devrait atteindre 14 % au Québec. »

Dans sa lettre, monsieur Lafleur évoque notamment un seuil de recettes plus élevé pour les projets québécois, 450 000 \$ au lieu de 240 000 \$, proposé dans un document de discussion de Téléfilm Canada. Ce seuil définirait l'accès à une enveloppe réservée aux producteurs connaissant un succès chronique. Sans un seuil de recettes plus élevé, cette politique pourrait favoriser systématiquement les projets québécois. Madame Veilleux trouve injuste que le Québec, avec une population de sept millions d'habitants, se voie attribuer un seuil presque deux fois plus élevé que le Canada anglais, qui a une population de 24 millions de personnes.

Cette subvention au succès inquiète aussi le Regroupement des distributeurs indépendants et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, qui craignent que les films d'auteur aient plus difficilement accès aux subsides de Téléfilm Canada. Dans des articles publiés dans *Le Devoir*, Téléfilm a répondu que rien n'est coulé dans le béton et que les pistes suggérées ne sont que des documents de discussion.

Une telle politique pourrait miner l'œuvre de la Sodec, selon madame Veilleux. « Est-ce que l'enveloppe réservée de Téléfilm va être uniquement orientée vers la comédie populaire qui cartonne ? » Quand *Séquences* lui a demandé comment il est possible d'augmenter la part de marché du cinéma national sans transférer des subventions des films d'auteur vers les succès grand public, madame Veilleux a rappelé que cela ne fait pas partie du mandat de la Sodec.

En matière de subventions au cinéma, la collaboration entre provinces est pour le moins faible. Quand *Séquences* lui a fait remarquer que les succès du Canada anglais tendent à être des films d'auteur (Atom Egoyan et Patricia Rozema font rarement des **Elvis Gratton** et des **Boys**), ce qui expliquerait la différence structurelle de parts de marché, madame Veilleux a déclaré qu'elle ne connaissait pas suffisamment le cinéma du Canada anglais : en gros, la Sodec ne s'intéresse pas aux problèmes du cinéma canadien.

« Des réunions pancanadiennes sur les subventions cinématographiques ont eu lieu chaque année, mais la Sodec est unique au Canada, dit madame Veilleux. Les autres provinces ont des organismes subventionnaires beaucoup plus modestes, qui consacrent une plus grosse part de leurs activités à attirer les tournages étrangers : la moitié en Ontario, les deux tiers dans l'Ouest, contre le tiers au Québec. »

La Sodec est elle-même en train de revoir ses pratiques. Un réexamen des politiques provinciales sur le cinéma s'étire depuis un an. Un rapport devrait être publié avant l'été 2001.

En 2000, la Sodec a consacré 18 millions de dollars au cinéma, contre 13 en 1999. La majorité, 9 millions, est allée au long métrage de fiction, les jeunes réalisateurs et le cinéma indépendant raflant 1,5 million. La scénarisation a eu 1,4 million, dont 10 % pour un volet d'écriture libre, le documentaire a eu 1,3 million et la promotion (y compris les festivals), 2,3 millions, dont 675 000 \$ pour la distribution de copies.

Pour accéder à l'enveloppe réservée au cinéma indépendant, un film ne doit pas dépasser deux millions (la moyenne est de un million). Au-delà de ce montant, un réalisateur doit s'associer à un producteur. « Nous demandons que les projets plus ambitieux soient présentés par un producteur parce qu'à ce niveau, un montage financier est essentiel », souligne madame Veilleux.

Dans une entrevue récente, Micheline Lanctôt dénonçait ce principe, qui selon elle la cantonnait dans les films à petit budget. « Il y a une limite au nombre de sujets à deux personnages que je peux trouver », avait dit à *Séquences* la réalisatrice. Selon madame Veilleux, les films d'auteur ne pâtissent pas nécessairement de la séparation des rôles de réalisateur et de producteur. « **Maelström** a coûté environ trois millions, précise madame Veilleux. Je considère qu'il s'agit d'un film d'auteur, avec une structure de production privée. »

Madame Lanctôt déplorait devoir encore se battre pour le financement, malgré sa prestigieuse feuille de route. Effectivement, il n'existe pas d'enveloppe séparée pour le cinéma indépendant à gros budget. Le marché québécois est peut-être trop restreint. Seul Téléfilm Canada, dans son ébauche de politique, reconnaît que le passé est garant de l'avenir. Mais dans ce cas, le passé ne se décline qu'en terme de recettes, et non de qualité.